



Terre de talents



2025 BUDGET PRIMITIF



Sommaire

Introduction	03
Composition budget	04
Projet politique	05
Le budget primitif	10
La section de fonctionnement	13
La section d'investissement	32
La dette	41
Les ratios et epargnes	43



Budget

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires suivants : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Il constitue le deuxième acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le budget communal est structuré en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Pour rappel depuis 2023, le budget de la Ville est présenté selon la nouvelle nomenclature budgétaire M57.

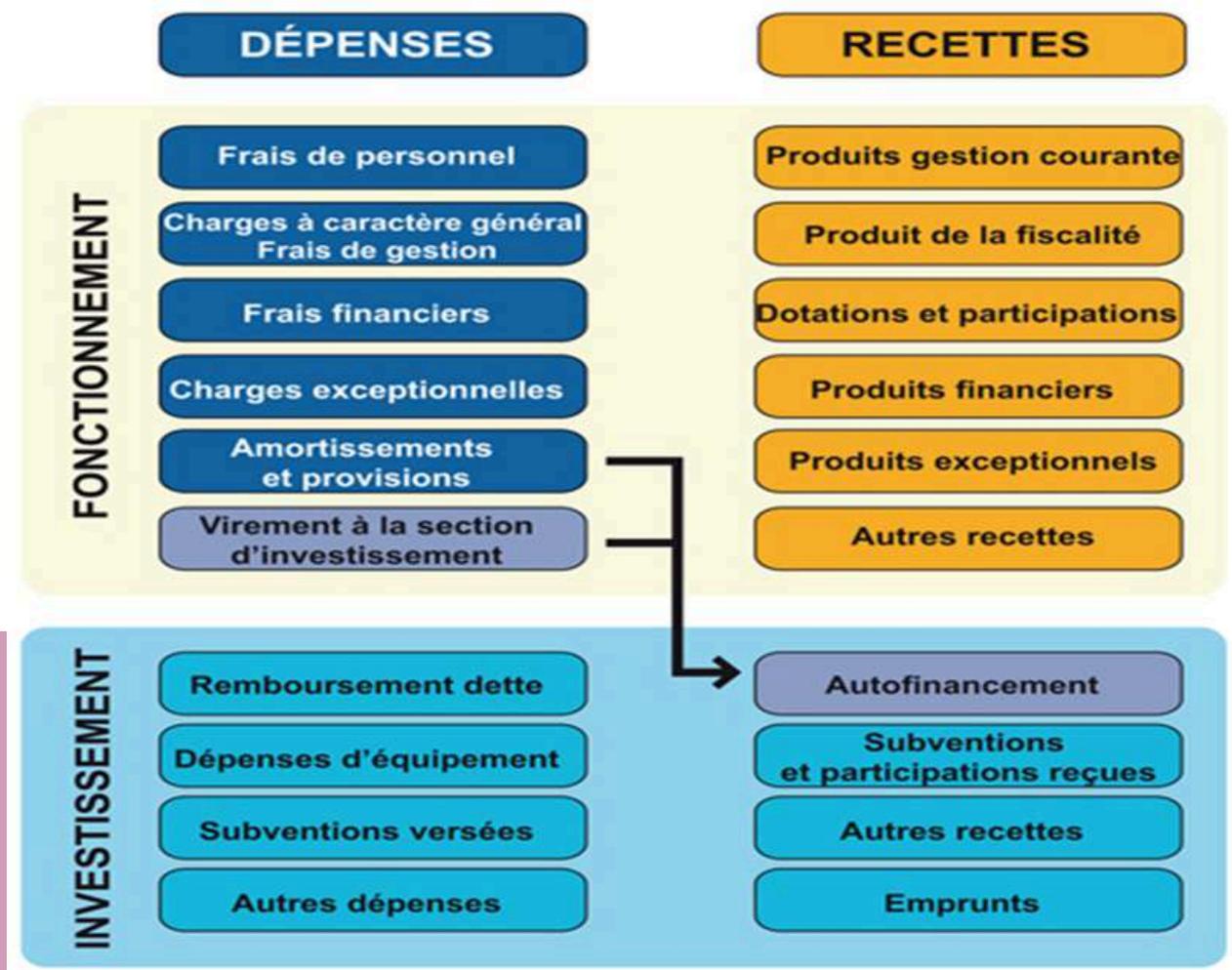
Le budget primitif de la ville intervient quelques semaines après le débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 28 novembre dernier.

Après un exercice 2024 marqué par l'inflation des prix, notamment de l'énergie, l'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte tendu, qui subit de fortes incertitudes liées au projet de loi de finances 2025 en raison de l'instabilité politique au plus haut niveau de l'Etat.

Le manque de majorité absolue à l'Assemblée Nationale et les équilibres politiques qui en résultent, rendent l'issue des mesures de la loi de Finances très incertaine, compliquant ainsi les projections budgétaires.

Pour la commune des Ulis, l'enjeu principal est de maintenir, et de pérenniser, un niveau de service public de qualité et un niveau d'investissement significatif, malgré des ressources de plus en plus contraintes. Les orientations budgétaires présentées dans ce rapport reflètent cette ambition.

Comment se décompose un budget municipal ?



Pour aller plus loin

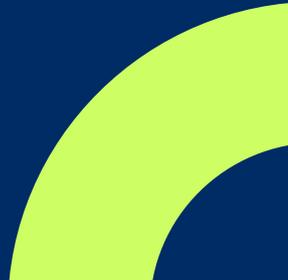
Le budget de la ville se décompose en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune d'elles regroupent les dépenses et recettes nécessaires à la mise en place du projet municipal.



LE PROJET POLITIQUE

Après un contexte de crises successives inédites qui a impacté lourdement le territoire et ralenti la mise en œuvre des projets, le rythme de déploiement des actions issues du projet de la collectivité s'accélère depuis 2023.

Ainsi sur 2025, la Ville poursuit sa dynamique autour de 4 grandes ambitions du projet politique qui ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires. Il convient d'en rappeler les axes forts à savoir :



Ville des Ulis

Poursuivre les actions menées dans le cadre du bien grandir :

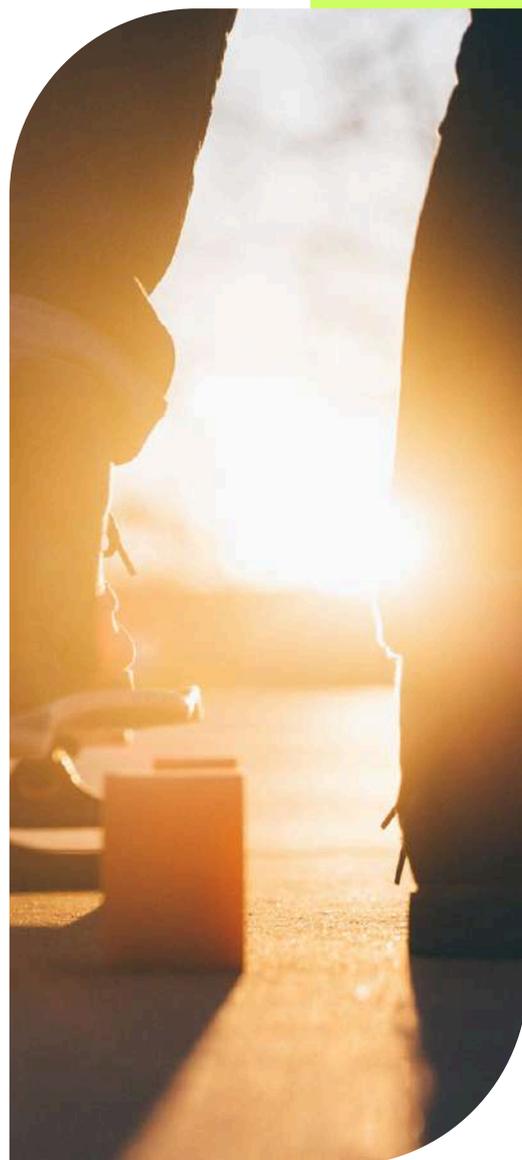
Consciente du besoin d'accompagner et de favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge, les budgets consacrés annuellement aux politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent le premier poste budgétaire de la collectivité.

La Ville a fait le choix de repenser les bâtiments scolaires et de poursuivre la rénovation des cours d'écoles en mettant en place un véritable plan Ecole pour la réhabilitation des Groupes Scolaires. De plus, les conditions d'accueil et d'apprentissage sur le territoire ainsi que le développement d'animations extra et périscolaires sont toujours au cœur du dispositif budgétaire.

A cela s'ajoute la mise en place du nouveau dispositif « Cité Educative » qui est dans la continuité du Territoire d'Innovation Pédagogique (TIP), qui a pour objectif de renforcer la cohérence des parcours éducatifs des enfants et des jeunes et de favoriser leur réussite avec l'implication des différents partenaires éducatifs et institutionnels.

Pour information, le projet de demande de labélisation « Cité Educative » a été déposé en juillet 2024, et la ville est en attente d'une notification de la part des services de l'Etat pour une confirmation de ce dispositif.

Enfin, la Ville s'engage en faveur de la santé des jeunes en soutenant la création d'un centre médico-scolaire regroupant les médecins scolaires dans un lieu unique et l'ouverture d'un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) sur le territoire communal pour la santé mentale des 0-20 ans.



Ville des Ulis

Co-construire une ville résiliente, sociale et solidaire :

La transition écologique est au cœur des préoccupations de la municipalité.

Ainsi, des projets ont pu être développés dès 2020, dont notamment la création du festival Les Ulis en vert, la gestion différenciée des espaces verts, la mise en place en co-construction de compostes et de potagers dans certaines résidences de la ville, la mise en place d'un mode de transport en commun gratuit (navettes), la sensibilisation des jeunes (KIT écologique) et l'accompagnement comme le soutien aux acteurs locaux (association, producteurs).

Il s'agira donc pour 2025 de poursuivre ces efforts afin de répondre aux multiples défis environnementaux. La rénovation de nos équipements publics (changement de toutes les ampoules en LED dans les gymnases) afin qu'ils soient moins énergivores, sera une priorité pour inscrire notre action dans une démarche de sobriété et de durabilité, de même que la plantation d'arbres fruitiers et de saison sur différents sites de la ville.

Il s'agira également de repenser à l'aménagement du Parc Urbain avec de nouvelles plantations. Enfin, il conviendra de poursuivre la mise en place de pistes cyclables sécurisées et d'avancer dans la politique de tri du territoire.

Aussi, la commune s'est engagée dans un plan pluriannuel de rénovation énergétique de son patrimoine. Comme les années antérieures, un effort particulier sera réalisé sur les écoles. Au-delà des groupes scolaires, la priorité donnée à l'écologie, à l'environnement et au développement durable dans le budget primitif 2025 se traduit par divers projets et actions structurantes.

La collectivité continuera ainsi d'embellir et de valoriser ses espaces publics avec la végétalisation des cours d'écoles et de l'espace public ainsi que la désimperméabilisation des sols, autant que possible, afin de favoriser les îlots de fraîcheur urbains (jardins, cimetières, voirie, etc.). Dans le cadre d'une démarche globale de protection de l'environnement, la ville continuera de préserver et favoriser la biodiversité sur son territoire.



Ville des Ulis

Garantir un cadre de vie agréable au Ulis:

Le bien vivre ensemble et le bien être font partis des enjeux forts du territoire Ulissien.

Aussi, la commune se veut moteur dans l'accompagnement d'une amélioration de l'habitat et du cadre de vie de toutes et tous, en travaillant avec les bailleurs sociaux et les habitants, tout en poursuivant l'embellissement de l'espace public.

La réhabilitation et l'aménagement du secteur de Courdimanche est un des objectifs de la municipalité, permettant de ce fait la valorisation des commerces de proximité.

De plus, de vastes chantiers participeront à ce nouvel exercice tel que la coordination d'une opération de dératissage et autres traitements contre les nuisibles sur toute la ville, la sécurisation de la ville avec l'entretien de 72 caméras dans divers secteurs de la ville, et plus généralement le développement d'animations et d'actions concertées pour un cadre de vie digne pour toutes et tous.



Encourager la participation citoyenne et la démocratie locale :

La participation citoyenne doit poursuivre son rôle crucial dans les affaires de la collectivité. Elle permet aux Ulissiennes et Ulisiens de s'impliquer activement dans la vie de la commune et de façonner leur environnement de manière collective, que ce soit dans la prise de décisions ou en contribuant au développement de la ville.

Ainsi, la ville envisage de poursuivre et d'intensifier son travail avec les instances mises en place (Conseil Municipal des Jeunes, Conseil Municipal des Enfants, Conseil des Aînés, Conseil citoyen..) et de continuer ses actions sur le terrain au travers de réunions de quartier.

L'objectif est de faire des Ulis une ville inclusive, participative et durable, où chaque citoyen participe de manière active aux décisions et à la construction de l'avenir commun.

Pour 2025, diverses actions sont prévues avec notamment la poursuite de groupe de travail citoyen pour la mise en place du budget participatif, mais aussi de groupes de travail dans le cadre de la transition écologique en collaboration avec la Fabrique citoyenne, la mise en place d'un café associatif, le renforcement de la plateforme citoyenne et le développement d'un réseau d'acteurs engagés pour la démocratie participative au-delà de nos frontières par l'échange de bonnes pratiques avec nos villes jumelles.



MAIRIE DES ULIS

BUDGET PRIMITIF

RAPPORT ANNUEL



2025



Les orientations budgétaires

Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 28 novembre 2024. Après cette présentation « ROB » et suite au Débat d'Orientation Budgétaires « DOB », des priorités ont été affirmées et ont permis de cadrer les masses budgétaires du Budget Primitif « BP » 2025.

La situation internationale et certains choix nationaux obèrent les finances locales.

On doit en effet prendre en compte l'ensemble des incertitudes du PLF 2025 qui imposent des mesures gouvernementales aux collectivités, notamment pour pallier la hausse du déficit public de l'Etat.

Les orientations retenues découlent de ce contexte mouvant et des choix et objectifs politiques suivants :

- o Diminution des dépenses de fonctionnement d'au moins 5 %
- o Stabilité des taux d'imposition
- o Maintien de l'investissement pour la valorisation de la ville
- o Volonté de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

Par conséquent, le rapport de présentation du budget primitif 2025 présente les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.



LE BUDGET 2025

Equilibre budgétaire 2025

		Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	Section de fonctionnement	49 281 507,00	49 281 507,00
	Section d'investissement	12 718 349,00	12 718 349,00
Reports de l'exercice n-1	Section de fonctionnement	-	-
	Section d'investissement	-	-
Restes à réaliser	Section d'investissement	-	-
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	49 281 507,00	49 281 507,00
	Section d'investissement	12 718 349,00	12 718 349,00
	Total cumulé	61 999 856,00 €	61 999 856,00 €

Le budget 2025 s'est construit dans un contexte incertain marqué par une instabilité politique qui impacte notamment les collectivités locales avec des mesures susceptibles de détériorer les finances de ces dernières.

En effet, le projet de loi de finances 2025 qui est toujours en cours d'examen propose la création d'un « fonds de réserve » qui fera l'objet d'une ponction sur les recettes réelles des collectivités dont les dépenses sont supérieures à 40 M€ pour ainsi redresser les comptes publics de l'Etat.

La contribution des collectivités locales est estimée à 5 milliards d'euros qui représente pour la Ville près d'un million d'euros.

De ce fait, la commune a élaboré un budget avec un scénario prudent conformément aux mesures gouvernementales toujours en cours d'examen.

Pour autant, la Ville entend poursuivre ses objectifs clairement énoncés lors du débat d'orientations budgétaires afin de répondre aux politiques publiques qui reflètent le programme de la municipalité.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	2024	2025	% an
Charges à caractère général (D011)	10 588,2 k€	10 604,5 k€	+0,15 %
Charges de personnel (D012)	29 866,7 k€	29 900,0 k€	+0,11 %
Atténuations de produits (D014)	2 745,8 k€	2 745,8 k€	-
Autres charges de gestion courante (D65)	2 177,0 k€	2 250,7 k€	+3,39 %
Charges financières (D66)	335,8 k€	325,0 k€	-3,21 %
Charges exceptionnelles (D67)	5,6 k€	15,6 k€	+177,94 %
Dotations aux amortissements et provisions (D68)	0,0 k€	40,0 k€	-
Autres dépenses de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Dépenses réelles de fonctionnement	45 719,0 k€	45 881,5 k€	+0,36 %

45 881 K€

Dépenses réelles de fonctionnement

La collectivité disposera, pour l'année 2025, d'une enveloppe globale de 45 millions d'euros permettant la mise en place d'actions sur le territoire Ulissien (hors OP ordres).

+0,36 %

Par rapport à 2024

Le budget 2025 est maîtrisé malgré le contexte national et les incertitudes liées aux décisions gouvernementales

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent principalement les dépenses récurrentes de la collectivité :

- Les dépenses de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les atténuations de produits

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Malgré l'effort des services qui ont opéré à la diminution de 5% de leurs dépenses courantes, cette hausse s'explique par une légère hausse du chapitre 011 à savoir :

Les charges à caractère général

Elles regroupent les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité, à l'entretien des bâtiments communaux, à la mise en place de services publics et plus globalement au développement des prestations en faveur des Ulissiennes et Ulissiens.

Elles se composent essentiellement :

- des fluides (télécommunications, eau, énergie, chauffage, carburant) pour 2 637 K€ ;
- des contrats de prestations de service pour 2 222 K€ (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, assurances) ;
- des prestations de maintenance pour 812 K€ ;
- de l'entretien des bâtiments, espaces publics et matériels de la ville pour 632 K€ ;
- des locations de matériels et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public pour 205 K€ ;
- des taxes payées par la Ville pour son patrimoine pour 386 K€ ;
- des formations et maintien des compétences pour 232 K€ ;
- des frais divers de fonctionnements (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, cotisations diverses, télécommunication, transport) pour 1 350 K€ ;
- des frais de nettoyages, de gardiennages pour 257 K€ ;
- les charges locatives pour 360 K€ ;



10 604 K€



+ 0,15 %

La section de fonctionnement

Elles sont estimées à 10 604,5 K€ représentant une évolution de 0,15 % en comparaison au budget 2024 se justifiant par :

La prestation relative à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires qui a fait l'objet d'une révision tarifaire en raison de la flambée des prix des matières premières, des matériaux et emballages, des transports et de l'énergie. On peut également noter qu'une hausse des effectifs a été constatée, impactant de ce fait le montant de la prestation qui affiche une augmentation de plus de 30 000 €;

Le coût de la maintenance affiche une augmentation assez significative en 2025. Dans un premier temps, les postes curatifs ne cessent de croître en raison du vieillissement des bâtiments et installations. Dans un second temps, les postes préventifs suivent aussi la même tendance qui s'explique notamment par l'acquisition de nouveaux matériels tels que des ascenseurs ou d'alarmes nécessitant de nouveaux contrats de maintenance ; l'impact budgétaire est estimée à un peu plus de 180 000 €;

La création du label « Cité éducative » qui vise à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et institutions œuvrant dans les quartiers prioritaires autour de la réussite scolaire au sens large du terme tout au long du parcours des enfants dès la petite enfance et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant et après le cadre scolaire. Le dossier de labellisation déposé en juillet 2024, prévoit un budget prévisionnel de la Cité éducative de 500 000 €, avec une part de cofinancement à la charge de la commune de 150 000 € inscrite au budget 2025.



La municipalité oeuvre au quotidien afin de garantir un niveau de service public à la hauteur des attentes des Ulissiennes et des Ulissiens, tout en prenant en compte les problématiques économiques, environnementales et sociales.

Les projets envisagés

Ci-dessous, quelques exemples d'actions ont été identifiés dans différents domaines dans le cadre du budget, à savoir :

A- Jeunesse :

La politique du bien grandir est un axe majeur du projet municipal. Ainsi, les projets envisagés pour la jeunesse sont nombreux. Une volonté politique affirmée qui se traduit par la gestion des actions jeunesse 11-25 ans dans les domaines de l'information, de l'orientation, des activités socioculturelles et sportives et l'épanouissement de chaque individu.

Il s'agira par exemple de mettre en place des actions sur l'accès aux loisirs et aux vacances et de stimuler leur curiosité par une large offre de séjours et de sorties.

Il sera aussi question de faciliter l'oralité et de développer leur esprit critique par une pluralité d'expériences à travers des ateliers menés par des professionnels de l'éloquence, du théâtre, de droits d'entrées à des spectacles ou encore de concours oratoires.

B- Santé :

Afin de répondre aux besoins importants de la population, la ville maintient l'accès à des soins de qualité au travers de son centre médical de santé.

Un travail sera également mené autour de l'accompagnement à l'ouverture et au renouvellement des droits sociaux. Les actions de promotion de la santé se poursuivront, tels que les entretiens diététiques pour tous et des actions de prévention buccodentaire sur tous les établissements scolaires et périscolaires de la ville.

Les actions de dépistages et de promotion des campagnes nationales seront renforcées afin de permettre à tous de s'inscrire dans un parcours de soins coordonné et adapté.



Les projets envisagés

Ci-dessous, quelques exemples d'actions ont été identifiés dans différents domaines dans le cadre du budget, à savoir :

C- Aînés :

Le budget 2025 porte un certain nombre de projets en faveur des séniors. Il s'agira de déployer des actions pour rompre et lutter contre l'isolement avec une proposition de séjour d'une semaine, une journée libre à la découverte d'une ville et de son architecture, un déjeuner dansant et diverses animations prévues (karaoqué, initiation danse...).

En ce qui concerne le Conseil des Aînés qui va faire l'objet d'un renouvellement le 21 janvier 2025, il est question de le redynamiser en favorisant les échanges avec le Conseil Municipal des Jeunes et l'organisation d'un séminaire pour mobiliser davantage les membres et impulser une nouvelle dynamique.

D- Sport :

L'année 2025 sera une année post-olympique marquée par un renforcement des actions et des événements visant à sensibiliser à la pratique sportive dans une démarche de santé, notamment en luttant contre le surpoids, l'obésité et la sédentarité chez les adolescents. Ces projets seront réalisés en collaboration avec les associations sportives, notamment le Club Omnisports des Ulis, ainsi qu'avec d'autres partenaires tels que la CPS et les associations de prévention, afin de maintenir la dynamique sportive locale.

La Direction des Sports et Loisirs continuera de proposer un programme varié pendant les périodes de vacances, en particulier durant l'été, en coordination avec les autres services municipaux concernés. Sur le temps périscolaire et extrascolaire, la Ville poursuivra les actions initiées ces dernières années en faveur des jeunes de 11 à 25 ans, ainsi que des aînés. Un travail sera entrepris pour redynamiser l'École de sport Terrestre. En ce qui concerne le temps scolaire, une priorité sera accordée au Savoir-nager dans le cadre de l'utilisation de la piscine.



Les projets envisagés

Ci-dessous, quelques exemples d'actions ont été identifiés dans différents domaines dans le cadre du budget, à savoir :

E- Culture :

La culture est au cœur du projet municipal. Ainsi, le budget 2025 permettra la mise en place d'une programmation culturelle riche à l'Espace culturel Boris Vian, dont des représentations scolaires à l'attention de l'ensemble des écoles Ulissiennes de la maternelle au lycée. Il est prévu l'organisation de 3 spectacles extérieurs par saison (Fête de la Musique/Bus Opéra/Encore les beaux jours avec la CPS), et celle du Festival des Cultures Urbaines et de la Fête de la Musique, avec des projections et événements sur 48 semaines au cinéma Jacques Prévert.

Aussi, des événements sous forme de concerts/terrasses sont prévus par le Radazik ainsi que diverses animations.

Enfin, une organisation d'une vingtaine d'ateliers tous publics et scolaires du dispositif des Micro-Folies et la mise en œuvre d'un programme d'actions culturelles en lien avec les projets accueillis dans le cadre de la saison viennent s'ajouter à l'ensemble des actions mentionnées auparavant.



Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel :

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important avec une proportion de 65% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles évoluent sensiblement de 0,11% par rapport à l'exercice 2024 compte tenu de la revalorisation de 2% du Smic à compter du 1er novembre 2024 pour soutenir le pouvoir d'achat du personnel.

La prévision du budget 2025 tient compte des évolutions règlementaires et des besoins des services administratifs, en accord avec la trajectoire voulue par la municipalité.



La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2025

Suite aux efforts fournis ces dernières années pour l'optimisation des organisations, notamment en matière RH, le budget prévisionnel 2025 du chapitre 012 reste relativement stable cette année (+0,11%).

Cette démarche permet de contenir l'évolution de la masse salariale.

Le glissement vieillesse technicité (GVT) fait augmenter de manière incompressible la masse salariale (+177 772€). Pour autant, force est de constater une légère hausse de la masse salariale 2025, notamment due à la revalorisation du Smic de 2% ainsi qu'à l'augmentation de 4 points des cotisations CNRACL sans compensation.

Le budget prévisionnel 2025 des vacances pourrait être en légère augmentation par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par les projets de la DGA Synergies Educatives et Prévention Citoyenne, de l'augmentation de la fréquentation des structures périscolaires et de la fréquentation des enfants porteurs de handicap (1 enfant = 1 encadrant).

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel :

De plus, il est prévu comme en 2024 le recrutement de 40 animateurs en contrats mensuels saisonniers pour une masse salariale d'environ 100 000 €, en lieu et place de contrats de vacances.

Et comme chaque année, le dispositif emplois saisonniers d'été sur les autres services sera de nouveau maintenu. Ainsi, 40 postes inscrits cette année au budget (100 000 €).

La collectivité est engagée dans les dispositifs d'insertion ou réinsertion professionnelle et conserve donc 9 postes en contrat unique d'insertion (en partenariat avec pôle emploi).

Comparaison BP 2024/BP2025

ECARTS SIGNIFICATIFS/ENV.	BP 2024	BP 2025
Emplois permanents	27 517 177	27 466 819
Heures supp	117 197	238 332
Dispositifs d'insertion	303 855	211 558
Vacations	1 093 736	1 115 611
Remplacements	25 208	86 680
Emplois été	200 000	200 000
Autres postes de dépenses RH	599 500	581 000
TOTAL	29 856 673	29 900 000

-La structure des effectifs et l'évolution des dépenses de personnel en 2024

La collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 26 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012.

Cette année a encore été marquée par des difficultés de recrutement sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue, entraînant une moyenne d'environ 10 postes vacants par mois.

De ce fait, beaucoup plus d'heures supplémentaires ont été réalisées par rapport aux prévisions, pour un budget total représentant environ 276 988 €.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel :

Par ailleurs, les usures professionnelles sur les métiers techniques physiques qui font que les aménagements de postes sont de plus en plus nombreux et complexes, ne permettant pas la réalisation de toutes les tâches inhérentes à un poste de travail, ainsi que l'augmentation du nombre de jours d'arrêts, ont eu un impact important sur le besoin de recrutement temporaire.

En remplacements d'agents absents, les besoins de renforts ponctuels ont donc été plus importants que les prévisions.

L'augmentation des inaptitudes ou restrictions physiques au poste de travail, notamment sur les postes techniques (ATSEM, restauration et même administratifs), rendent nécessaires le recours à des renforts ponctuels.

Par ailleurs presque 68.5 % des agents permanents ont plus de 40 ans dont 41.5 % ont plus de 50 ans. Ce phénomène risque de s'amplifier, malgré le travail déjà mené sur l'anticipation des usures professionnelles et l'accompagnement à la réorientation professionnelle.

Le coût de ces remplacements ou renforts ponctuels s'élève à environ 513 907 € au 1er novembre 2024, représentant 2 % de la masse salariale.

S'agissant des dispositifs d'insertions/apprentissage/stagiaires écoles :

- 9 apprentis ont été recrutés en 2024 (actuellement 7 en poste).
- 4 personnes bénéficient de Contrat Unique d'Insertion (CAE-PEC) dont 1 contrat adulte relais pour lequel un recrutement sur un poste vacant lui a été proposé au 01/06/2024.

Le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 47 %, soit une dépense d'environ 142 976 € (pour un budget voté de 303 855 €).

Pour ce qui concerne les mises à disposition de personnel :

Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP.

La somme de 456 967 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire.

La ville met également à disposition du CCAS 6 agents à temps complet, soit une masse salariale de 284 008 €, et 4 agents sont mis à disposition de la caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 178 232 €.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel :

Données du BILAN SOCIAL :

En prenant en compte les effectifs présents et rémunérés par référence à un indice, sur emploi permanent, au 31/10/2024 (sont donc exclus les agents en remplacement/renfort, les assistantes maternelles, les collaborateurs de cabinet, les vacataires et intermittents, les emplois d'insertion, les agents non rémunérés (en détachement, en disponibilité, ...).

Effectif		Sexe			
Statuts		Libellé filière (actuel)	F	M	Total général
Contractuels sur emploi permanent		Filière administrative	25	11	36
		Filière animation	5	5	10
		Filière médico-sociale	15		15
		Filière Sociale	24		24
		Filière sportive	2	5	7
		Filière technique	29	11	40
		Sans filière	2	1	3
Nombre Contractuels sur emploi permanent			102	33	135
Fonctionnaires		Filière administrative	97	19	116
		Filière animation	49	32	81
		Filière médico-sociale	36		36
		Filière Médico-Technique	1		1
		Filière Sécurité (Police Municipale)	6	6	12
		Filière Sociale	47	1	48
		Filière sportive	2	6	8
	Filière technique	84	91	175	
Nombre Fonctionnaires			322	155	477
Total général			424	188	612

Tranches d'âges	Sexe F		Sexe M		Total Nombre	Total Fréquence
	Nombre	Fréquence	Nombre	Fréquence		
Moins de 30 ans	37	8,73%	19	10,11%	56	9,15%
30 à 39 ans	100	23,58%	37	19,68%	137	22,39%
40 à 49 ans	105	24,76%	60	31,91%	165	26,96%
50 ans et plus	182	42,92%	72	38,30%	254	41,50%
Total général	424	100,00%	188	100,00%	612	100,00%

Ville des Ulis

Année 2025

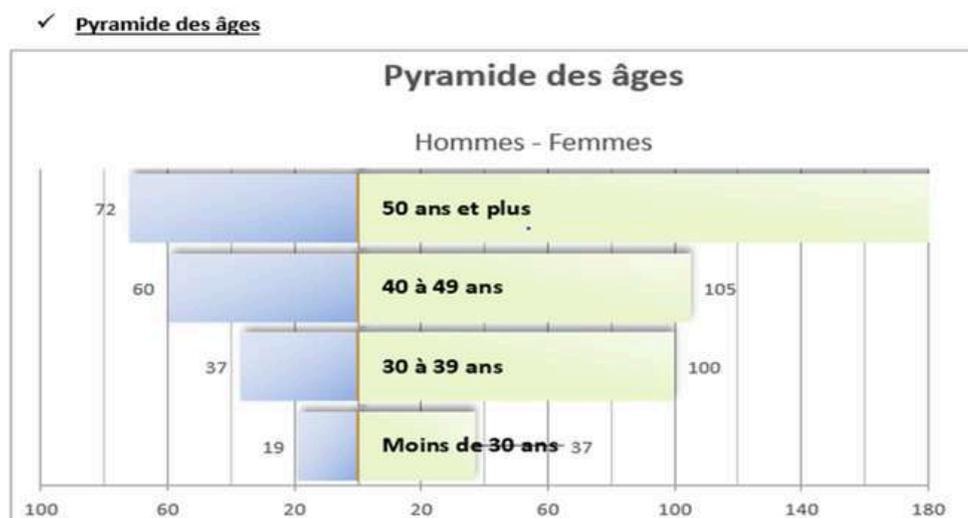
La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel :

Données du BILAN SOCIAL :

En prenant en compte les effectifs présents et rémunérés par référence à un indice, sur emploi permanent, au 31/10/2024 (sont donc exclus les agents en remplacement/renfort, les assistantes maternelles, les collaborateurs de cabinet, les vacataires et intermittents, les emplois d'insertion, les agents non rémunérés (en détachement, en disponibilité, ...)).



Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits

Ce chapitre est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation auxquels la commune participe. Il s'agit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010 et du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) pour lequel la commune contribue à hauteur de 12 K€ ; l'enveloppe globale de ces 2 dépenses s'élève à 2 745 K€ tout comme pour l'exercice 2024.

Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante regroupent principalement les frais liés à l'exercice de mandat des élus locaux (indemnités, frais de formation, ...), aux subventions versées aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des Ecoles (CDE), aux licences et droits d'utilisation pour les données informatiques des logiciels hébergés et les participations de la commune aux divers syndicats intercommunaux (SDIS, SICOMU...).

Ce chapitre s'établit à 2 250,7 K€, soit une augmentation de 3,39 % s'expliquant par la participation de la commune au titre du syndicat intercommunal cimetière orme à moineaux (SICOMU) suite à l'évolution des concessions actives. Ces charges représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour information, les enveloppes relatives aux subventions aux associations (821 K€), aux subventions versées au CCAS et à la CDE permettant la réalisation d'actions éducatives et sociales, sont reconduites à l'identiques que l'exercice 2024.

Les charges financières

Les charges financières représentent l'ensemble des charges relatives à la dette de la collectivité. Leurs montants varient au fur et à mesure de la politique d'endettement.

Pour rappel, contrairement à l'exercice 2024, où elles ont connu une hausse assez importante en raison de l'évolution des marchés financiers, elles affichent sensiblement une légère baisse de 3,21% en 2025 avec une prévision estimée à 325 000 €.

Il convient de préciser qu'au courant de l'exercice 2025 et selon l'évolution des taux et des marchés financiers, la commune opérera à un audit de réaménagement de sa dette notamment pour les emprunts à taux variables, pour un passage à un taux fixe si les conditions et les taux des marchés financiers paraissent opportuns.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement

Les charges exceptionnelles

Une inscription à hauteur de 15 K€ a été inscrite au budget afin de pourvoir aux éventuels remboursements aux usagers ou à des facturations effectuées à tort.

Les dotations aux provisions

En application des principes de prudence et de sincérité, la collectivité appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Il s'agit dans ce cas, pour la ville, de se prémunir des risques liés aux recettes non recouvrées par le comptable public qui feront l'objet d'admissions en non valeur et en créances éteintes sur l'exercice 2025. Une prévision de 40 000 € a été inscrite à ce chapitre.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	2024	2025	% an
Atténuations de charges (R013)	320,0 k€	420,0 k€	+31,25 %
Produits des services (R70)	4 886,2 k€	4 915,2 k€	+0,60 %
Impôts et taxes (R73)	33 971,0 k€	34 760,9 k€	+2,33 %
Dotations et participations 35OR74)	8 266,1 k€	7 929,2 k€	-4,08 %
Autres produits de gestion courante (R75)	1 220,9 k€	1 188,2 k€	-2,68 %
Produits financiers (R76)	1,3 k€	0,0 k€	-100,00 %
Produits exceptionnels (R77)	10,0 k€	10,0 k€	-
Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	0,0 k€	10,0 k€	-
Autres recettes de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Recettes réelles de fonctionnement	48 675,5 k€	49 233,6 k€	+1,15 %

49 233K€

Recettes réelles de fonctionnement

La collectivité disposera, pour l'année 2025, d'une enveloppe globale de 49 millions d'euros permettant le financement des dépenses de la collectivité.

+1,15 %

Par rapport à 2024

Le budget 2025 est maîtrisé malgré le contexte national et les incertitudes liées aux décisions gouvernementales

1.2 Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes, on trouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité
- Les dotations, subventions et participations
- Les produits des services des usagers, du domaine et ventes diverses.

Ces recettes sont indispensables au financement des politiques publiques voulues par la municipalité et maintiennent en partie l'autonomie financière de la collectivité.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 233,6 K€.

En comparaison à 2024, elles sont en hausse de 1,15%. Cette augmentation s'explique principalement par la revalorisation des bases des impositions fiscales qui ont fait l'objet d'une augmentation de 2% conformément à l'indice des prix à la consommation harmonisée.

•Les atténuations de charges

Ce chapitre retrace les recettes atténuant les charges de personnel. Elles correspondent pour l'essentiel aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales. Même si l'estimation de ce poste peut paraître imprévisible et difficile à évaluer, une enveloppe à hauteur de 420 000 € a été inscrite sur ce chapitre.

•Les produits de services

Ce chapitre retrace les produits liés aux activités municipales donnant lieu à tarification auprès de l'utilisateur. On y trouve aussi les redevances d'occupation du domaine public et les produits des loyers du parc de logements dont la ville est propriétaire.

Les recettes relatives aux produits des services et du domaine enregistrent une légère augmentation en 2025 (+0,60%). L'augmentation s'explique par l'évolution des prestations scolaires et périscolaires en raison du nombre des effectifs qui est en hausse et qui, par conséquent, a un impact sur la tendance de ces recettes.

Pour information, la ville a opéré à la revalorisation des tarifs municipaux, à la rentrée de septembre 2024, de la restauration scolaire et du temps périscolaires.

En 2025, ce travail sera étendu sur l'ensemble des activités et prestations relevant de tous les secteurs. L'objectif est de simplifier et de rendre cohérents les tarifs que la collectivité applique sans pour autant pénaliser le pouvoir d'achat des citoyens tout en prenant compte des hausses subies par la Ville.

Enfin, les recettes concernant les différentes mises à disposition refacturées à l'agglomération sont en baisse en raison de la vente de la MJD courant 2024 affichant une minoration des recettes émanant de la mise à disposition des locaux d'environ 20 000 €.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 233,6 K€.

Les recettes relevant des produits s'élèvent à 4 915 K€ au budget 2025. Elles sont essentiellement composées :

- des produits des services à destination de l'enfance et de la petite enfance pour 1 871 K€ (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires) ;
- des produits des services à caractère culturel (billetterie Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) pour 159 K€ ;
- des produits des services à caractère social ou sportif (facturation des prestations en direction des aînés, Centre de santé, et tarification des accès à certains équipements sportifs ou sociaux) pour 667 K€ ;
- des produits des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public : 734 K€ ;
- des refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition pour 931 K€ ;
- des remboursements de frais à la CPS et pour le fonctionnement de l'UFR, la bibliothèque, et la médiathèque pour 211 K€ ;

•La fiscalité locale

Les impôts et taxes regroupent essentiellement la fiscalité des ménages (Taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) et le fonds de solidarité des communes de la région Ile de- France (FSRIF).

Ce chapitre s'établit à 34 760 K€ soit une augmentation de 2,33 % par rapport au budget 2024. Ils représentent 70% des recettes réelles de fonctionnement.

En ce qui concerne le produit des contributions directes, donc de la fiscalité des ménages, il est inscrit pour un montant de 16 317 K€ pour l'année 2025. Cette année encore, et compte tenu du contexte qui grève le pouvoir d'achat des Ulissiennes et des Ulissiens, la municipalité a fait le choix de reconduire les taux de fiscalité sur l'exercice 2025 sans augmentation.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 233,6 K€.

Cette revalorisation est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N-2 selon l'inflation qui a été particulièrement forte ces dernières années. Par conséquent, conformément à l'indice de consommation encore provisoire publié par l'Insee, les bases des impositions locales vont être revalorisées de 2% en 2025, principal levier pour la commune lui permettant ainsi de dégager plus de marges de manœuvres afin de faire face à des dépenses imprévues.

Avec l'ensemble des incertitudes qui en découlent du PLF 2025, la prévision du produit fiscal a été établie avec un scénario prudent, d'autant plus que les bases d'impositions fiscales ne seront diffusées par les services fiscaux qu'à partir du mois de mars 2025.

•Les autres recettes fiscales indirectes

L'attribution de compensation qui relève des coûts des compétences transférées et qui varient en fonction des transferts opérés entre la ville et l'agglomération a vu son enveloppe valorisée d'un peu plus de 300 K€ suite à l'instauration de l'attribution d'investissement notamment dans le cadre du transfert de la voirie. L'estimation budgétaire de l'attribution de compensation s'élève à 14 973 K€.

La dotation de solidarité communautaire qui vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et qui est versée en fonction de certains critères (potentiel fiscal et potentiel financier) justifiant le versement de cette recette, inscrit une hausse d'un peu plus de 150 K€ par rapport à l'exercice 2024 au regard de l'estimation de l'agglomération.

En ce qui concerne le reste des recettes fiscales enregistrées au chapitre, les droits de mutation, qui ne sont pas forcément faciles à évaluer, ont été estimés légèrement à la baisse en raison de la diminution des déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Quant à la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour laquelle la commune a mandaté un cabinet pour l'accompagner au recouvrement de ses recettes, elle affiche une inscription de 600 000 € regroupant des produits complémentaires de l'exercice 2024 et 2025. En effet, suite au recensement des supports et dispositifs publicitaires opéré par un géomètre, il en ressort que les recettes à percevoir auprès des redevables sont bien plus importantes que la prévision estimée sur les exercices antérieurs.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 233,6 K€.

S'agissant du Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile de France (FSRIF), pour lequel la ville est contributrice et bénéficiaire, il est prévu par prudence de reconduire la recette au même niveau que l'exercice 2024 à savoir un montant estimé de 1 700 K€ .

Pour rappel, dispositif de péréquation horizontale, le Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile de France (FSRIF) a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France et de gommer les inégalités de territoires.

S'agissant des autres taxes (taxe sur les pylônes électriques, taxe de séjour, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe additionnelle sur les droits de mutation), elles représentent la somme totale de 1 308 K€.

•Les dotations et participations

Les dotations et participations regroupent principalement les versements de l'État en faveur de la commune tels que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et les compensations fiscales.

Ce chapitre s'établi à 7 929 K€, soit une évolution de -4,08 % par rapport au budget 2024.

Les participations versées par d'autres acteurs publics tels que la CAF ou le Département pour l'ensemble des actions menées par les services et les projets pour l'organisation des accueils périscolaires, de l'enfance et de loisirs sont en baisse en raison du désengagement du Département.

S'agissant de la DGF, il est prévu une reconduction à l'identique que 2024, soit un montant de 1 550 K€.

La DSU, quant à elle, devrait poursuivre son augmentation, d'où un montant de 2 727 K€.

S'agissant des subventions et dotations de la CAF, de la Région et du Département, elles s'élèvent à 2 619 K€ et tiennent compte, notamment pour la CAF, des fréquentations potentielles des structures d'accueil des jeunes Ulissiennes et Ulissiens.

Ville des Ulis

Année 2025

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 233,6 K€.

•*Les autres produits de gestion courante*

Les produits inscrits dans ce chapitre, qui s'élève à 1 188 K€ proviennent principalement des loyers que perçoit la collectivité pour son patrimoine immobilier (843 K€). Ces revenus sont en baisse par rapport au budget précédent. Par ailleurs, il est prévu également des redevances versées par les concessionnaires (320 K€), notamment pour la gestion du marché.

•*Les produits exceptionnels*

Compte tenu du caractère exceptionnel des recettes inscrites dans ce chapitre, seuls 10 K€ sont nécessaires pour permettre la régularisation d'opérations sur exercices antérieurs.

La section d'investissement



2.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent principalement :

- Les immobilisations incorporelles
- Les immobilisations corporelles
- Les remboursements des emprunts

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant total de 12 718 K€, sensiblement identique à l'exercice 2024.

Malgré un contexte compliqué lié à différents facteurs instaurant un climat instable, la commune entend respecter ses engagements et projette de continuer à réaliser un nombre de projets importants autour des différentes politiques publiques.

Le projet de budget primitif 2025 sera marqué par le maintien d'un niveau d'investissement élevé dans l'objectif :

- d'accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire, déjà fortement engagés au cours des années précédentes ;
- de poursuivre les engagements de l'équipe municipale pour continuer de faire une ville résiliente, accueillante, sûre mais également engagée dans la qualité de vie de ses administrés.

Il convient de préciser qu'au regard des multiples projets de la municipalité, et de la faisabilité de la ville à supporter le poids et à réaliser les travaux proposés, des arbitrages drastiques ont dû être opérés tout en priorisant les projets de la commune conformément à son programme municipal et en tenant compte du poids de la dette auprès de la collectivité.



Le programme d'investissement de la municipalité reste ambitieux et a pour objectif d'apporter une réponse concrète aux besoins d'équipements des Ulissiennes et Ulissiens.

Ville des Ulis

Les dépenses d'investissement

La section d'investissement

Ci-dessous les projets d'investissement ventilés par opération :

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
100	BATIMENT DIVERS		2 887 425,85	0,00	752 000,00	752 000,00	0,00	752 000,00
1000	ACQUISITIONS FONCIERES		914 854,97	0,00	117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00
200	ENSEIGNEMENT		7 519 387,00	0,00	719 700,00	719 700,00	0,00	719 700,00
2000	FORMATION							
	RENOUVELLEMENT MATERIEL DES SERVICES		3 052 754,23	0,00	296 000,00	296 000,00	0,00	296 000,00
20172	RENOVATION DES TOITURES PYRAMIDALES		3 940 371,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20191	ESPACE COMMERCIAL		67 620,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
20231	COURDIMANCHE REHABILITATION DES GROUPES SCOLAIRES		1 800,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
20232	CREATION DE COURS VEGETALISEES DANS LES ECOLES		15 977,20	0,00	430 000,00	430 000,00	0,00	430 000,00
20233	REPLACEMENT DU RESEAU DE CHAUFFAGE PRIMAIRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
300	CULTURE		741 028,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
3000	NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		4 218 003,24	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	800 000,00
400	SPORT ET JEUNESSE		2 478 014,34	0,00	3 433 000,00	3 433 000,00	0,00	3 433 000,00
800	AMENAGEMENTS URBAINS		5 092 460,28	0,00	980 000,00	980 000,00	0,00	980 000,00
	TOTAL		25 749 140,89	0,00	10 647 700,00	10 647 700,00	0,00	10 647 700,00



Travaux de rénovation
Groupe scolaire



Travaux de réparation
de la piscine



Travaux de création
d'une cours végétalisée



Travaux de maintien en
condition des
équipements



La section D'investissement

Au programme d'équipement, qui s'élève à 12 718 K€, figurent notamment :

-les opérations de type Autorisations de Programmes/ Crédits de Paiement (AP/CP) compte tenu de leur montant et de leur pluriannualité ;

-les opérations ponctuelles ;

-les opérations globales qui sont reconduites pour une enveloppe définie annuellement.

Afin de mettre en évidence certaines opérations et valoriser le programme ambitieux en matière de développement des projets d'investissement, la commune a fait le choix de voter son budget d'investissement en créant des opérations et des AP/CP pour flécher et bien identifier les domaines dans lesquels relèvent ces travaux.

Les opérations qui sont inscrites dans le cadre de gestion en AP/CP et qui font l'objet d'une enveloppe prévisionnelle sont les suivantes :

-Espace commercial Courdimanche (opération 20191) : compte tenu de l'avancée du projet qui a fait l'objet d'une phase d'études, il y a lieu d'abonder les CP de cette AP à hauteur de 100 K€.

-La rénovation des groupes scolaires (opération 20231) : avec une enveloppe prévisionnelle de 21 000 000 € sur la période 2024-2027. Ce programme vise à acter la réalisation du Plan école voulu par la Municipalité. Il est affiché une estimation de 3 000 K€ pour ce projet en 2025.

-La création de cours végétalisées dans les écoles (opération 20232) pour un montant global estimé à 2 300 000 € sur la période 2024-2027. Ce programme vise à assurer un meilleur suivi des travaux qui seront effectués sur l'ensemble des cours d'écoles, conformément au projet municipal. Une enveloppe de 430 000 € est inscrite pour cette opération.

Ville des Ulis

Les dépenses d'investissement

La section d'investissement

Les opérations récurrentes avec une enveloppe définie annuellement se présentent ainsi :

01. Opération 100

•L'entretien et la remise en état des bâtiments municipaux (opération 100) : une enveloppe globale de 752 000 € est inscrite pour cette opération incluant principalement la rénovation du marché couvert (190 K€), les travaux de changement de menuiseries à France Travail (150 K€), la mise en accessibilité des bâtiments (60 K€) et les travaux des divers bâtiments municipaux (50 K€).

03. Opération 300

•Le secteur de la culture (opération 300) : 20 K€ prévus pour des travaux sur certains sites culturels.

05. Opération 2000

•Le renouvellement des gros matériels nécessaires au fonctionnement des services (opération 2000) : une enveloppe de 296 K€ est destinée au renouvellement de la flotte automobile (50 K€), le renouvellement de matériels et outillages de chantiers (35 K€), l'acquisition de matériel de vidéo surveillance (30 K€), et l'acquisition de divers matériels pour les services municipaux (150 K€).

02. Opération 200

•Le secteur enseignement - formation (opération 200) : 719 K€ destinés notamment pour la réfection totale de la toiture des Avelines (250 K€), la création d'une aire de jeux à la Queue d'Oiseau (250 K€) et l'acquisition de mobilier relative à la circulation propre-sale à la cantine de l'école du Parc.

04. Opération 400

•Le secteur de la jeunesse et des sports (opération 400) : une enveloppe totale de 3 433 K€ intégrant les travaux de renforcement des poutres à la piscine (2 550 K€), le remplacement éclairage en Led des gymnases des Amonts (150 K€) et la requalification d'un terrain de sport en un plateau multisports aux Amonts (370 K€).

04. Opération 800

•L'aménagement urbain (opération 800) : 980 K€ incluant des travaux de pistes cyclables dans le cadre du plan vélo (215 K€), la réfection de la plage et enfouissement des câbles aériens au Parc Loridant (70 K€), les plantations d'arbres dans les parcs (130 K€) et les travaux divers dans les sous stations et chaufferies (70 K€).

Ville des Ulis

Les dépenses d'investissement

La section d'investissement

Les opérations récurrentes avec une enveloppe définie annuellement se présentent ainsi :

01. Opération 3000

• Les investissements informatiques et nouvelles technologies (opération 3000) : 800 K€ sont prévus pour l'acquisition de licences et d'outils pour la sécurisation des équipements (166 K€), l'acquisition d'un logiciel de Gestion du Temps des Activités (84 K€), l'acquisition d'un parapheur électronique (186 K€), le renouvellement de portables, d'ordinateurs fixes, de bornes Wifi (278 K€), et le remplacement de TNI (34 K€).

Les autres dépenses d'investissement

Enfin, également en section d'investissement et hors opération :

o Le versement de fonds de concours relatifs au transfert de la compétence voirie et eaux pluviales à l'agglomération pour un montant total de 728 K€ ;

o Les opérations d'ordre avec une inscription de 47 K€ pour le remboursement des annuités subventions transférables ;

o Le remboursement en capital de la dette 1 274 K€ relatif aux prêts souscrits auprès des établissements bancaires.



Ville des Ulis

La section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend les recettes et les dépenses définies pour un exercice budgétaire correspondant aux différents projets de l'équipe municipale.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se décomposent principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, la Région, le Département ...);
- Les Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'aménagement (FCTVA) ;
- Les emprunts
- Les produits de cessions

Pour l'exercice 2025, les recettes d'investissement totales s'élèvent à 12 718 K€.

Les principales sources de financements des dépenses d'investissements sont en accord avec celles présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2025 à savoir :

- Les dotations et fonds divers :

Ce chapitre regroupe le FCTVA ainsi que la taxe d'aménagement.

Le FCTVA est un dispositif de soutien à l'investissement local de l'Etat qui permet de récupérer cette fraction de TVA au regard des travaux d'investissement réalisés sur l'année écoulée (plan de relance N-1). La recette pour 2025 est estimée à 555 K€ ;

La taxe d'aménagement est une recette liée aux permis de construire délivrés sur la commune et payée par les pétitionnaires. Elle est difficile à évaluer mais une prévision prudente à hauteur de 30 000 € a été inscrite pour 2025.



La section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend les recettes et les dépenses définies pour un exercice budgétaire correspondant aux différents projets de l'équipe municipale.

2.2 Les recettes d'investissement

Les subventions d'investissement :

Il s'agit des divers dispositifs mobilisables que la commune a sollicité auprès de l'ensemble des organismes financeurs (Département, Région, Préfecture...) conformément au programme d'investissement défini à savoir :

-Le Contrat Départemental « Terre d'Avenir » pour lequel il conviendra de définir les opérations d'investissement à intégrer (1 à 4) pour un montant total de 1 889 312 € avec un maximum de 50% de financement pour une durée de 3 ans,

-L'appel à projet de la DSIL 2025 qui cible principalement les opérations répondant à la thématique relative à la rénovation thermique, transition énergétique et rénovation des bâtiments scolaires,

-Le fonds vert destiné à financer des projets dans les domaines de performance environnementale, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie,

-Le dispositif Actee Chêne qui soutient les collectivités pour les travaux et projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments,

-Le programme Lum'Actee qui propose un soutien opérationnel et financier pour les communes soucieuses de maîtriser leurs consommations d'énergie et de moderniser leurs installations.



Ville des Ulis

La section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et des dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend les recettes et les dépenses définies pour un exercice budgétaire correspondant aux différents projets de l'équipe municipale.

2.2 Les recettes d'investissement

-L'emprunt :

Pour 2025, l'équilibre de la section d'investissement se matérialise par l'inscription d'un emprunt d'un montant de 6 500 000 €.

Afin de financer les projets nouveaux, et plus globalement le programme d'investissement 2025 de la Ville, il a été prévu une ligne d'emprunt. Cet emprunt ne sera réalisé qu'en fonction des capacités financières de la ville, au regard du niveau de son autofinancement définitif, et des besoins de trésorerie.

-Les opérations d'ordre d'investissement :

il s'agit du virement de la section de fonctionnement (1 400 K€) et des dotations aux amortissements (2 000 K€).

Ces deux postes participent à l'autofinancement de la collectivité provenant des excédents de la section de fonctionnement. Pour information, la réalisation de l'autofinancement intervient lors de l'approbation des résultats de l'année, de l'affectation des résultats réellement constatés et de la couverture du besoin de financement constaté à la section d'investissement.



MAIRIE DES ULIS

BUDGET PRIMITIF

LES RATIOS ET EPARGNE



2025



3. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE ET RATIOS FINANCIERS

Encours de la dette

Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette de la commune s'élèverait à 10 996 340 €.

L'encours de dette de la collectivité diminue ces dernières années, celle-ci se désendette progressivement. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années si aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

Pour information, un emprunt d'équilibre d'un montant de 6 500 000 € a été inscrit au budget 2025 afin de financer les dépenses d'équipements.

Synthèse

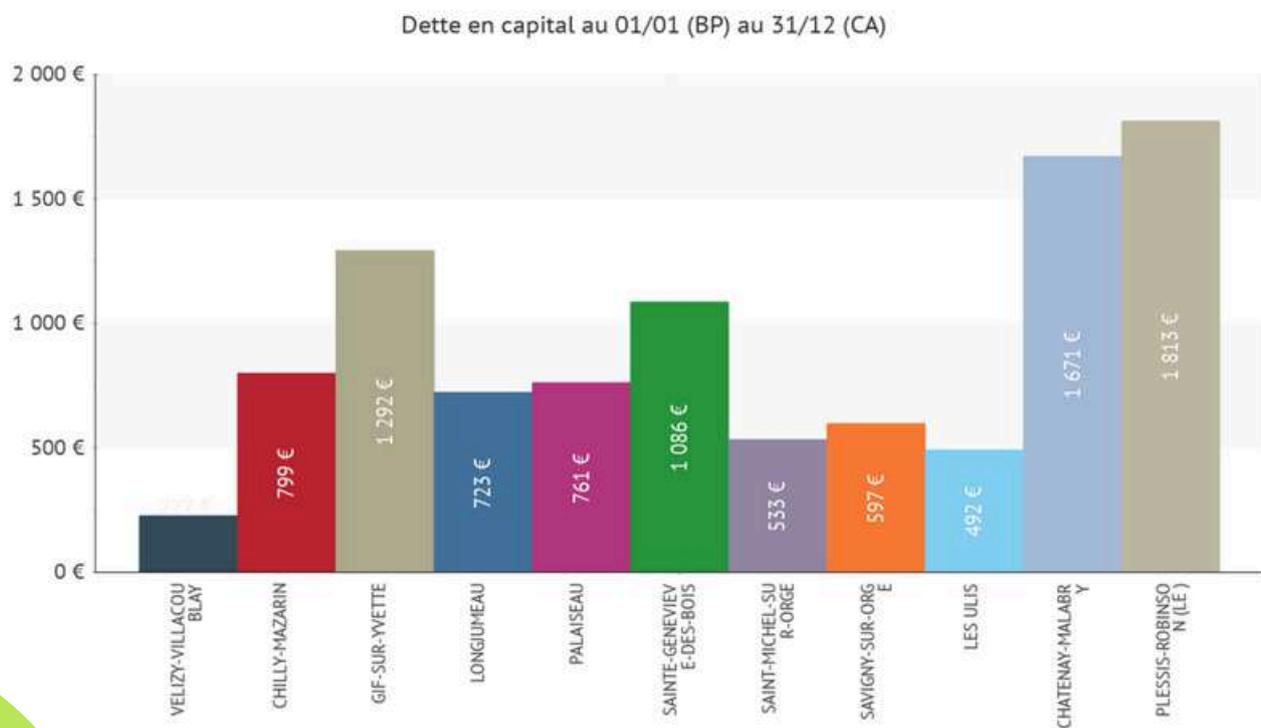
En date du 31/12/2024

 Notional	Nombre de financements	13	10 996 340€ CRD (au 31/12/2024)
	Durée de vie résiduelle	13 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	10 ans et 4 mois	
 Risk	Taux fixe (part de l'encours)	41,64%	2,73% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	58,36%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
 Annuités	Capital	1 490 K€	1 816 352€ Annuité (due sur l'exercice 2024)
	Intérêts	326 K€	
	ICNE au 31/12/2024	67 K€	
 Marché	Ester	2,83% (3,88% au 01/01/2024)	2,73% Taux fixe 15 ans (2,28% au 01/01/2024)
	Taux fixe 10 ans	2,73% (2,35% au 01/01/2024)	
	Taux fixe 20 ans	2,73% (2,24% au 01/01/2024)	

3. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE ET RATIOS FINANCIERS



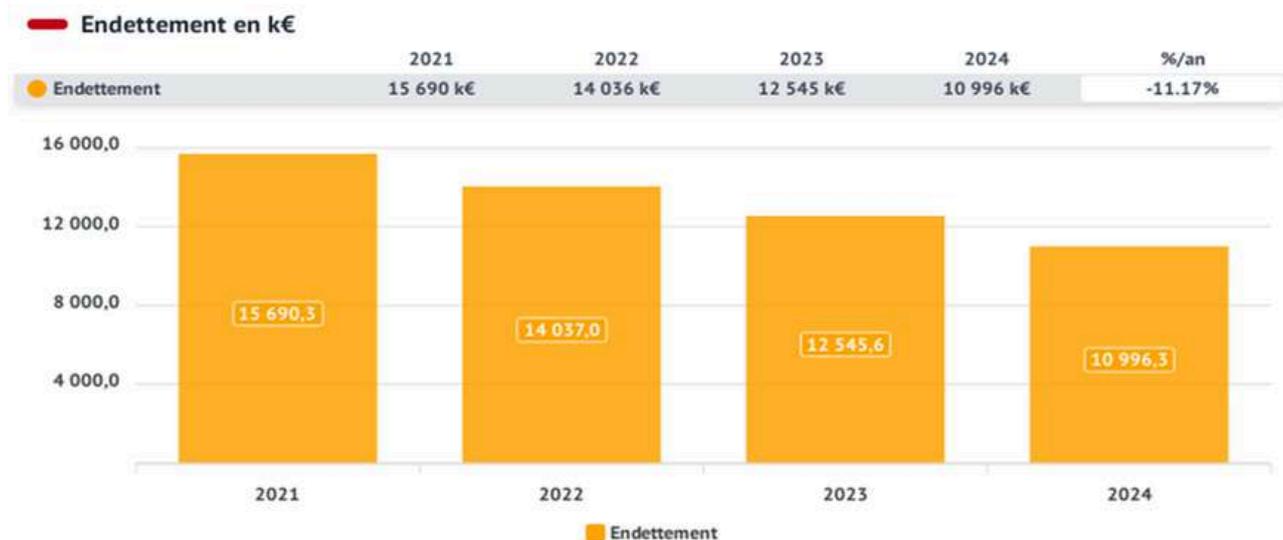
Ce graphique établit une comparaison de l'encours de dette exprimé par habitant au 1er janvier 2025 des communes de la strate 20 000 – 50 000 habitants :



3. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE ET RATIOS FINANCIERS

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la communauté à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite de nouveaux travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.



3. ENDETTEMENT DE LA COMMUNE ET RATIOS FINANCIERS

Ratios et épargnes

Le graphique ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne de gestion, l'épargne brute et nette de la ville sur les 4 derniers exercices budgétaires :



MAIRIE DES ULIS

